

## PLAN DIRECTEUR RÉGIONAL

# OUVERTURE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

**Après la signature de sa charte en 2007, l'établissement des projets d'agglomération de première, puis de deuxième génération, l'agglomération de Delémont se dote aujourd'hui d'un Plan directeur régional. Cet instrument fournit une vision globale et coordonnée du développement territorial souhaité de l'agglomération à l'horizon 2030. Désormais en consultation auprès de la population, chacune et chacun est invité(e) à donner son avis jusqu'au 14 août prochain.**

**L**es instruments de l'aménagement local ne sont plus adaptés pour traiter l'ensemble des questions relatives à l'aménagement du territoire. La planification de zones d'activités, l'implantation d'équipements et d'infrastructures à vocation régionale, l'amélioration de la desserte en transports publics, le développement des réseaux de mobilité douce, la préservation des qualités paysagères ou le recours accru aux ressources renouvelables sont autant de thématiques nécessitant une approche dépassant les limites communales.

La révision de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) définit par ailleurs de nouvelles bases plus strictes pour le dimensionnement de la zone à bâtir. L'établissement du Plan directeur régional (PDR) permet aux 11 communes de l'agglomération de mener une réflexion sur l'accroissement démographique visé et d'évaluer les besoins en logements qui en découlent en regard des réserves existantes à l'intérieur de la zone à bâtir.

Le PDR fournit un diagnostic du territoire de l'agglomération et identifie les enjeux qui conditionneront son développement futur dans les domaines de l'urbanisation, de la mobilité, de la protection de la nature et du paysage et de l'énergie. Il définit les principes et les objectifs que l'agglomération entend appliquer à l'avenir. Il servira ainsi de socle au Projet d'agglomération de 3e génération, dont les études démarreront à la rentrée d'août 2015, et à la révision des Plans d'aménagement local (PAL) des communes membres.

Les thèmes de la mobilité, du paysage et de l'énergie ont été préalablement traités de manière approfondie dans des rapports spécifiques tels que la Conception d'évolution du paysage (CEP) et la Planification énergétique territoriale (PET). Le contenu de ces documents a été intégré et synthétisé pour le rapport du PDR, dans lequel apparaît également la partie relative à l'urbanisation.

### **Urbaniser vers l'intérieur afin de préserver les espaces naturels**

Le chapitre consacré à l'urbanisation traite principalement du dimensionnement et de la localisation des surfaces nécessaires au développement de l'habitat, des zones d'activités, des surfaces commerciales, des équipements collectifs, en prenant en compte les besoins pour les 15 prochaines années. Par exemple, il indique où pourront s'implanter les nouvelles entreprises en fonction de leur taille et type d'activités. Il établit un bilan des terrains à bâtir disponibles aujourd'hui pour la construction et les confrontent à l'évolution démographique souhaitée.

Deux scénarios de la croissance de la population ont été testés. Le premier prévoit 3'400 habitants supplémentaires d'ici à 2030 et le second 4'700. Sur la base de ces prévisions et de leur répartition à l'échelle régionale, la disponibilité en zones à bâtir pour l'habitat a été calculée. Avec le scénario à 3'400 habitants, la zone à bâtir actuelle semble suffisante, alors qu'avec 4'700, les secteurs réservés par les communes devraient être mobilisés, impliquant ainsi une extension de la zone

à bâtir destinée à l'habitat. Du côté des emplois, en tenant compte des secteurs déjà affectés et des friches, il n'y aura à priori pas besoin de nouveaux espaces, sauf en cas de développement économique majeur avec l'accueil de grandes entreprises, notamment.

Afin de préserver les milieux naturels et agricoles, le développement de l'urbanisation sera orienté vers l'intérieur. En valorisant les espaces construits existants, l'étalement urbain et la perte de vitalité des centres de villages sont évités. Pour cela, il est important que le développement soit de qualité. Des conditions favorables au maintien des commerces et restaurants des différentes communes doivent être définies, les traversées de localités réaménagées, les espaces publics valorisés ou encore les anciens bâtiments réhabilités.

Toujours dans l'idée d'urbaniser vers l'intérieur, les futurs centres commerciaux (incluant un supermarché ou des enseignes spécialisées) doivent s'implanter au centre-ville de Delémont. A contrario, les commerces de bien pondéreux et volumineux sont acceptés à l'extérieur du centre, dans le secteur «Gare-Sud», qui est aisément accessibles en voiture.

En termes de hiérarchie urbaine, Delémont constitue la centralité principale. Les localités de la couronne, soit Courroux, Courrendlin, Courtételle, Develier et Vicques, sont des centralités secondaires. C'est sur ces espaces que les implantations d'intérêt cantonal ou régional sont projetées. Les activités au rayonnement local s'installent, quant à elles, dans les zones d'activités communales.

Le concept reprend notamment le territoire de Confluence (représenté ci-dessous), défini dans le Projet d'agglomération de 2<sup>e</sup> génération. Situé au centre de l'agglomération et jouissant d'une excellente accessibilité grâce aux deux jonctions autoroutières et à la Gare de Delémont, cet espace accueille essentiellement les activités et équipements à portée régionale, voire cantonale.

Le territoire de Confluence réunit plusieurs planifications spécifiques qui identifient le développement souhaité sur ces espaces stratégiques. Deux Plans directeurs localisés intercommunaux sont établis ou en cours d'élaboration pour le Sud de la Communance et le

Sud de la Gare (jusqu'à Courrendlin). La zone Innodel possède une vocation d'activités à haute valeur ajoutée, dont les domaines liés aux sciences de la vie, en lien avec le futur Parc suisse de l'innovation du Nord-Ouest de la Suisse et Creapole.

### Réduire l'emprise de la voiture au profit des transports publics et de la mobilité douce

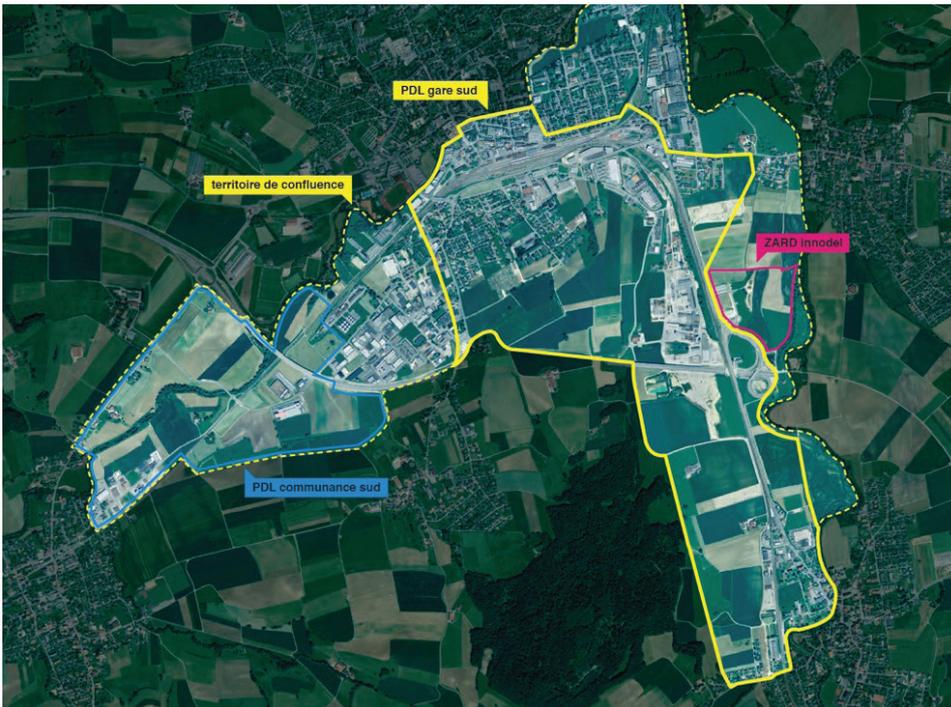
La partie relative à la mobilité prend en compte tous les types de déplacements pratiqués dans l'agglomération: transports individuels motorisés, transports publics et mobilité douce (cycles et piétons). Chacun

est considéré séparément dans un premier temps, puis une partie coordonne l'ensemble. Il est effectivement nécessaire de réfléchir à la manière dont les différents types de transports peuvent cohabiter et être connectés les uns aux autres.

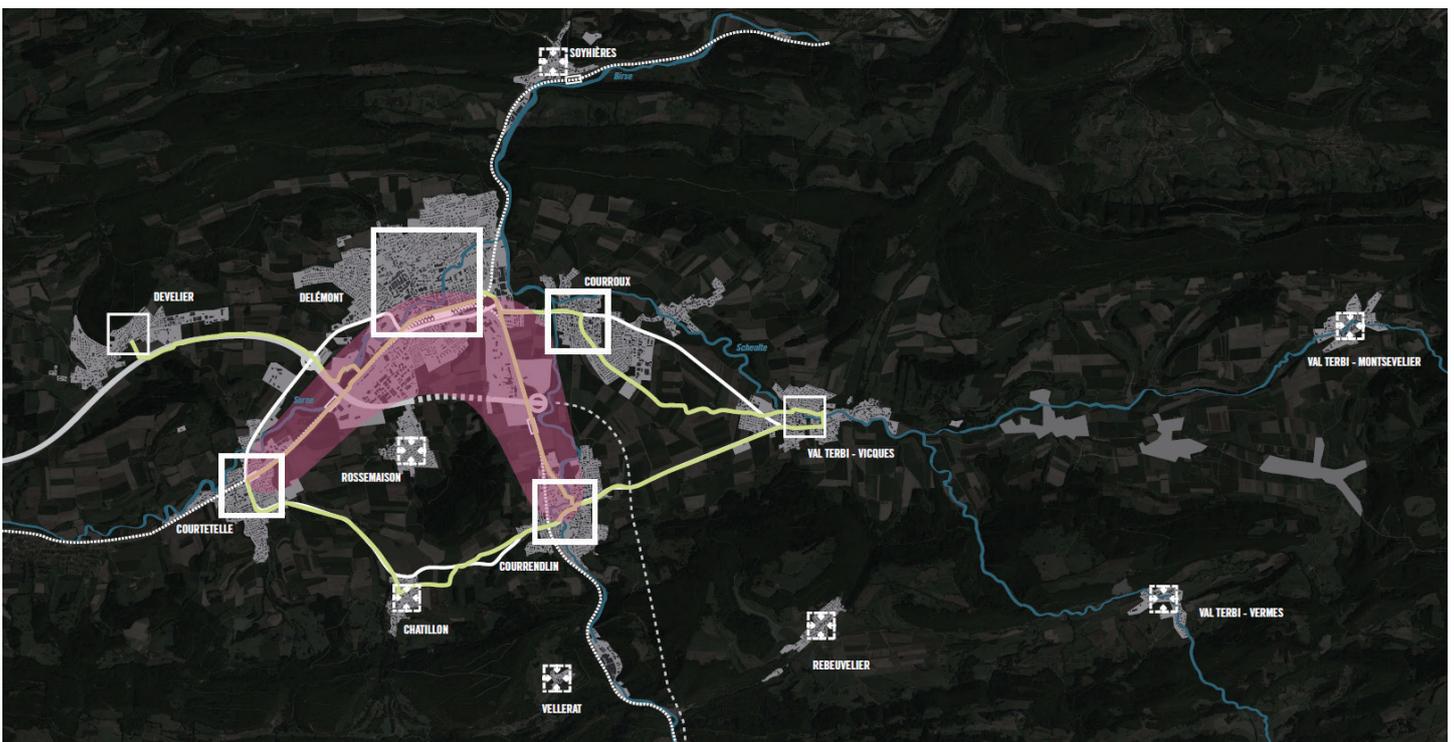
S'agissant des transports individuels motorisés, des problèmes de capacité et donc de fluidité ont été identifiés sur des axes routiers majeurs, notamment à l'entrée Est de Delémont. Les transports publics desservent bien l'agglomération tant au niveau spatial que des horaires, à l'exception de Vellerat qui n'est pas encore relié au réseau. Les enjeux portent sur le réaménagement des traversées des localités et sur les mesures de modération. La fréquentation des transports publics a connu une hausse réjouissante au cours des dix dernières années (42% d'utilisation supplémentaire). Les efforts doivent être poursuivis pour renforcer encore leur attractivité par une amélioration de l'offre et un renforcement de la desserte. Enfin, les itinéraires de mobilité douce sont souvent directs, sécurisés et bien intégrés dans le paysage. Ils permettent de relier la majorité des localités de l'agglomération en relativement peu de temps.

Suite à ces constats, l'accent est mis sur le développement futur des transports publics et de la mobilité douce. La volonté est de réduire l'utilisation de la voiture, principalement lors des trajets quotidiens. C'est pourquoi il est important de renforcer la desserte en transports publics et de densifier et améliorer la qualité (confort, sécurité) du réseau d'itinéraires de mobilité douce (les pistes cyclables notamment).

Plusieurs objectifs concrets ont été définis, tels que développer la desserte en transport ferroviaire avec de nouvelles haltes (La Communance, Soyhières et éventuellement Innodel), réaménager les traversées de la



### Concept d'urbanisation – territoire de Confluence



calités ou encore renforcer la qualité des cheminements piétons et cyclables.

## Préserver la diversité des milieux naturels

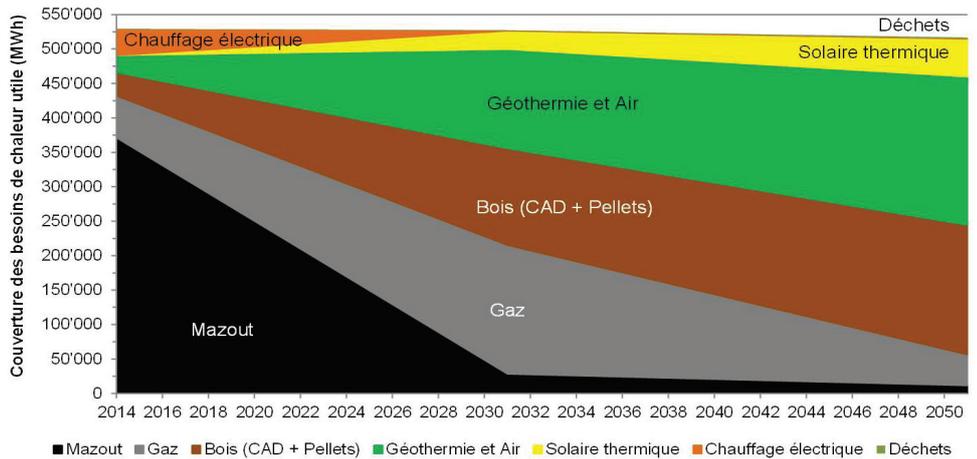
Les activités agricoles constituent un élément fondamental du territoire de l'agglomération et ont contribué à façonner son paysage. Le développement futur de l'agglomération ne doit pas se faire à leurs dépens. Le réseau hydrographique constitue également une des caractéristiques paysagères de l'agglomération. Les cours d'eau doivent ainsi être préservés tant au niveau biologique que paysager et social (espaces de détente). La protection contre les crues et leur revitalisation doivent être coordonnées au niveau de la région afin d'obtenir une continuité au fil de l'eau. Les espaces de forêt font également partie des lieux à protéger et à valoriser au maximum en termes écologiques et paysagers.

La carte en bas de page schématise les stratégies relatives à la protection de la nature et du paysage. La trame bleue indique les cours d'eau et montre clairement la nécessité d'une réflexion à l'échelle régionale et non uniquement communale. Les massifs boisés (en orange) ainsi que les ceintures vertes des localités sont à préserver et valoriser.

## Economiser l'énergie et favoriser les ressources renouvelables

La priorité majeure en termes de planification énergétique est l'économie d'énergie. Au niveau territorial, la première volonté est de développer les énergies renouvelables en fonction des ressources disponibles et des caractéristiques des communes, voire des quartiers.

Des alternatives aux énergies fossiles telles que le solaire thermique, la géothermie et le chauffage au bois sont à privilégier pour couvrir les besoins en chaleur. Dans ce domaine, la couverture du mazout et du chauffage électrique doivent être réduites au maximum.



## Vision future des énergies couvrant les besoins en chaleur

Le gaz, quant à lui, constitue une énergie de transition permettant de diminuer le mazout. Le gaz sera conservé encore durant une génération afin d'amortir les importants investissements consentis jusqu'ici, mais sera fortement réduit dès 2030 et laissera la place aux énergies renouvelables.

Le schéma ci-dessus présente les objectifs en termes énergétiques pour les besoins en chaleur à l'horizon 2030, puis 2050.

Le territoire de Confluence se trouve bel et bien au centre de l'agglomération tant au niveau spatial que stratégique, du moins en ce qui concerne le développement économique. Comme indiqué auparavant, Delémont et les localités de la couronne constituent les centralités sur lesquelles les implantations à portée cantonale ou régionale sont prévues.

La campagne d'agglomération entre les localités (grillage vert) possède une grande plus-value à exploiter tant au niveau de la richesse paysagère, naturelle (faune et flore) que sociale. Il s'agit en effet d'un lieu de loisirs à proximité directe des centres des communes auquel une attention particulière en termes de préservation doit être apportée.

## Des stratégies interdépendantes pour les 15 prochaines années

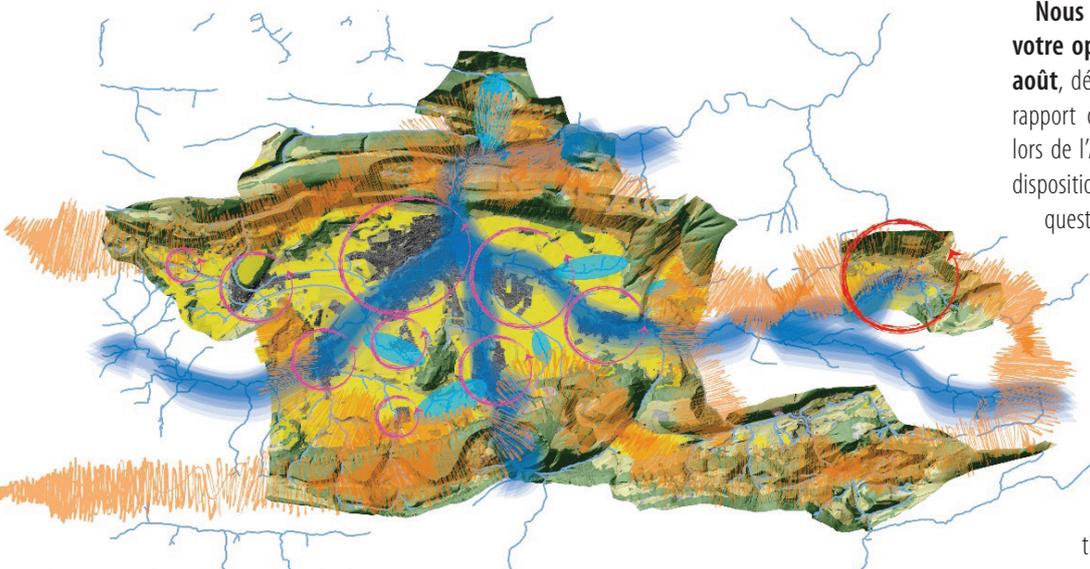
La carte en page suivante présente la synthèse des stratégies territoriales sur l'urbanisation pour les 15 prochaines années définies par le Plan directeur. Bien qu'elle soit axée sur l'urbanisation, elle montre clairement l'interdépendance entre les différentes thématiques. Effectivement, les axes de transports ne peuvent être considérés sans réfléchir aux implantations d'activités, de même que la préservation et valorisation des milieux naturels doivent être intégrées automatiquement lors de nouveaux projets.

## Consultation et suite du processus

La phase d'information et participation du Plan directeur régional a été lancée le jeudi 28 mai, à l'occasion de l'Assemblée d'agglomération qui regroupe l'ensemble des exécutifs des 11 communes de l'agglomération de Delémont. Le PDR est présenté à l'ensemble des Assemblées communales et Conseils généraux concernés entre début juin et début juillet 2015.

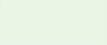
**Nous vous encourageons dès lors à donner votre opinion sur le PDR jusqu'au vendredi 14 août**, délai de la phase de consultation publique. Le rapport de synthèse ainsi que la présentation faite lors de l'Assemblée d'agglomération à fin mai sont à disposition sur le site internet [www.agglod.ch](http://www.agglod.ch). Un questionnaire, également en ligne, vous permettra de vous positionner sur les différents objectifs et principes définis.

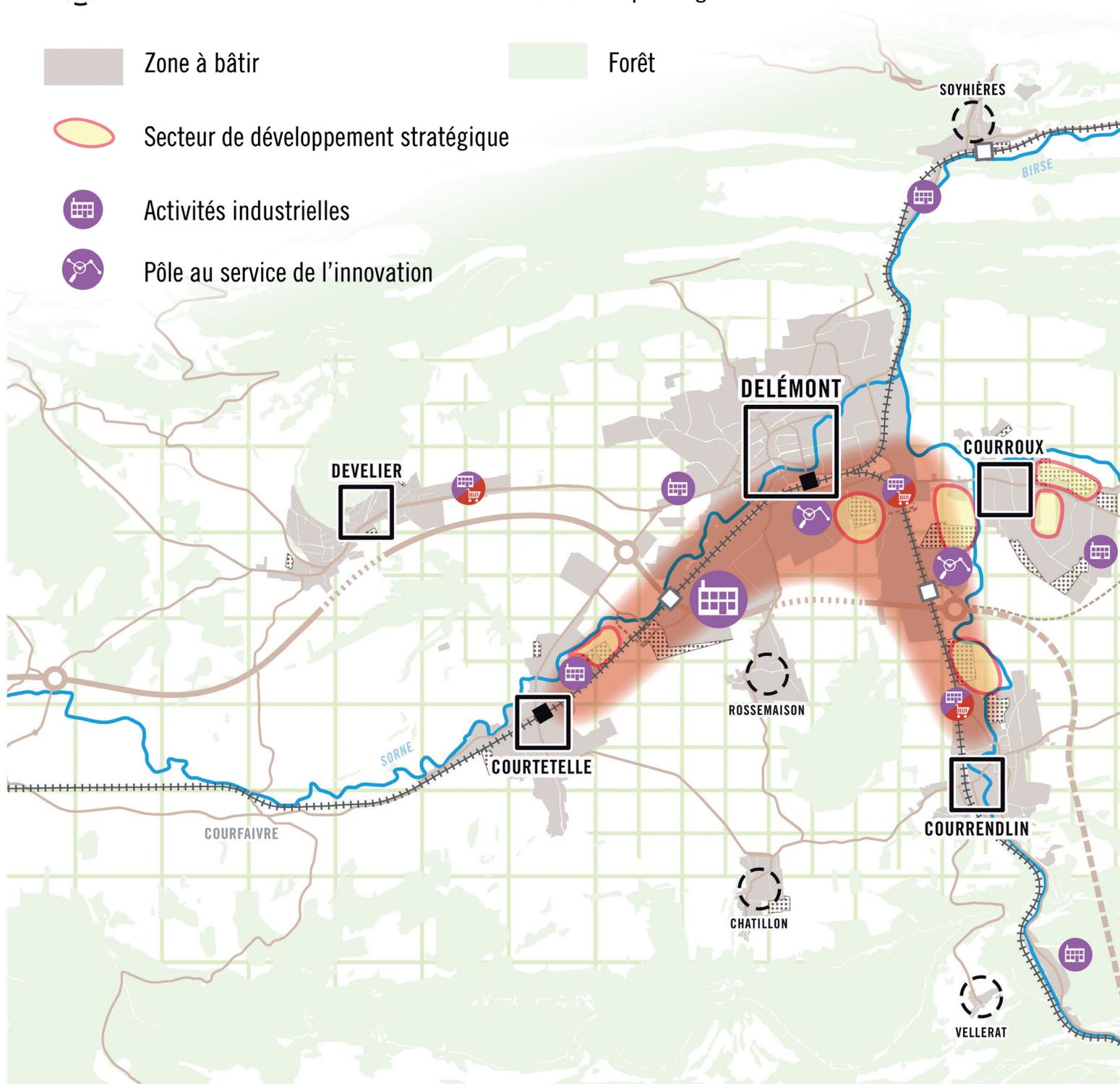
Suite à la consultation publique, le rapport du PDR sera adapté et finalisé. Il pourra ainsi être envoyé au Canton pour examen préalable à la fin du mois de septembre. En 2016, le rapport sera mis au net et approuvé de manière définitive par l'Assemblée d'agglomération.

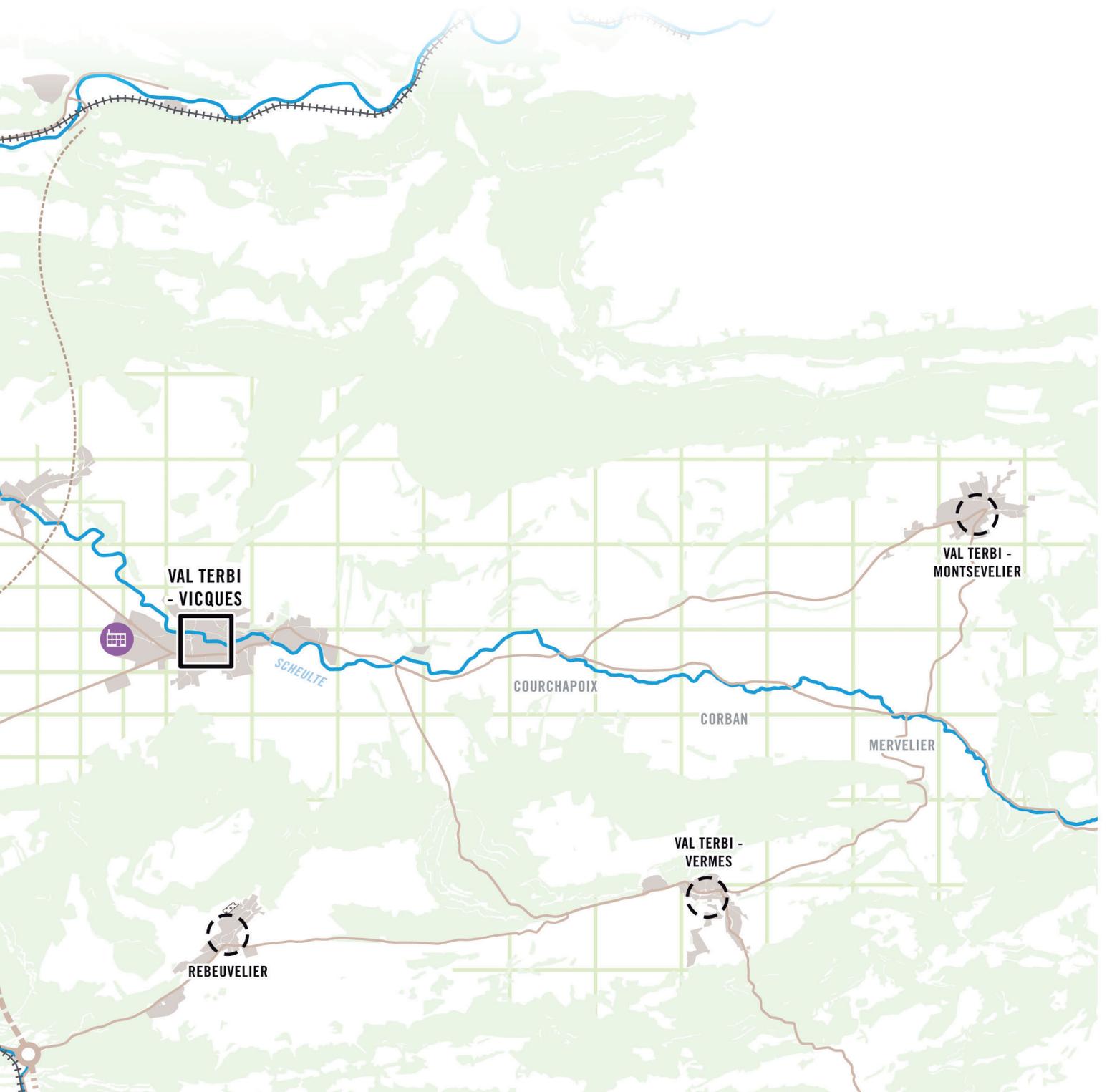


## Concept de protection de la nature et du paysage

# Carte de synthèse « urbanisation » du PDR

-  Centralité urbaine principale
-  Centralité urbaine secondaire
-  Petite localité
-  Zone à bâtir
-  Secteur de développement stratégique
-  Activités industrielles
-  Pôle au service de l'innovation
-  Réseau ferré et gares existantes / projetées
-  Autoroute et jonction
-  Espace agricole ouvert
-  Forêt





# 7<sup>e</sup> slowUp Jura Agglo'balade le dimanche 28 juin 2015

## LA MOBILITÉ DOUCE, L'AMITIÉ ET L'EAU AU RENDEZ-VOUS

**L**e 28 juin prochain, autour de Delémont et de sa vallée, c'est le rendez-vous traditionnel des amoureux de la nature, de la petite reine, du patin à roulettes, de la marche et tout simplement des gens qui aiment rencontrer leurs congénères pour un réel instant de partage et d'amitié.

Avant de vous conter le futur, permettez-moi de revenir un bref instant sur le passé, c'est-à-dire la 6<sup>e</sup> édition du slowUp Jura Agglo'balade. Je voudrais, en quelques mots, remercier la population jurassienne qui, malgré une très mauvaise météo annoncée, a, l'an dernier, soit parcouru les 34 km à vélo sous un ciel tout de même clément, soit s'est rendue sur les aires d'animation en nombre pour y prendre leur repas de midi et ainsi soutenir les sociétés locales.

Merci aussi à ces dernières qui ont imaginé des solutions de «replis» de dernière minute afin de pouvoir accueillir le public. L'instant a été magique et je me suis remise à songer aux grands moments d'entraide et de fraternité vécus lors de l'avènement de la République et Canton du Jura. Tout le monde y a cru et c'était encore plus beau...

Revenons au présent et à la 7<sup>e</sup> édition du dimanche 28 juin. Une balade au bord de l'eau? Comment est-ce possible, nous n'avons pas de lac, ni d'étang dans la vallée... mais nous avons de magnifiques cours d'eau surplombés par des ponts... Au total, lors du parcours, vous allez traverser 2 fois la Birse, 4 fois la Sorne et 4 fois la Scheulte.

A l'entrée de Courroux, c'est la Birse qui vous accueille. Par grande chaleur, il est même possible de s'y baigner. A Courcelon et à Vicques, ce sont les 4 passages sur la Scheulte. Prenez le temps d'une petite pause pour y chercher les truites... Si, si, il y en a... foi d'habitante du Val-Terbi! A Courrendlin, juste après l'aire d'animation, voici venir le magnifique petit pont qui vous permettra encore une fois d'admirer la Birse.



Après, il faudra sérieusement pédaler pour croiser la Sorne à la hauteur de Bassecourt - Courfaivre... mais c'est là que le rendez-vous avec la rivière est le plus beau, en pleine nature et à l'ombre des feuillages... c'est à cet endroit qu'il faut prendre le temps d'une pause et de confirmer que nous avons une qualité de vie exceptionnelle.

Puis, vous allez prendre le chemin qui va vous emmener sur les hauteurs de Develier et permettez-moi de «cette montée» pour remercier très sincèrement la Commune de Haute-Sorne qui a mis les bouchées doubles pour rénover ce bout de parcours afin que tous les participants du 7<sup>e</sup> slowUp Jura puissent rouler en toute sécurité.

Derniers rendez-vous avec l'eau, le pont de la Sorne à l'avenue de la Gare de Delémont et, même si ce n'est pas une rivière... le traditionnel passage entre les jets de la place de la Gare. Récompense et rafraîchissement suprêmes après 34 km de pédalage, de marche ou de roller!

Scoop... en cas de canicule le 28 juin prochain, le comité d'organisation au complet prendra un bain dans une des rivières traversées... laquelle? Il faudra ouvrir l'œil pour la photo!

Par ces quelques lignes, j'ai simplement tenté de vous donner l'envie de participer à cette belle journée dédiée à la mobilité douce, dans la quiétude et avec le sourire aux lèvres. Il y en aura pour tout le monde, tous les âges... jeux pour les ados, châteaux gonflables pour les plus jeunes, musique et danse pour les adultes et évidemment à manger pour tout le monde dans tous les villages traversés.

Le 28 juin 2015, on ne se pose pas de question, on va au slowUp Jura, on entre où on veut et l'on n'en sort où bon nous semble, aucune obligation si ce n'est d'utiliser ses muscles pour se déplacer et sa bonne humeur pour côtoyer les participants. Avec le soleil, un grand ciel bleu et une petite brise, c'est le paradis sur terre et c'est au 7<sup>e</sup> slowUp Jura.

**Patricia CATTIN**

Présidente du comité d'organisation

## RESTRICTIONS DU TRAFIC AUTOMOBILE

Chaque commune a diffusé des informations précises au sujet de la fermeture des routes, des mesures de déviation et d'accessibilité, ainsi que des parkings disponibles, dans sa localité. En voici ici un résumé pour tous les habitants de l'Agglomération de Delémont.

Renseignez-vous si vous devez absolument prendre votre voiture, ou peut-être pourrez-vous déplacer votre rendez-vous!

### Courroux

Il ne sera pas possible de quitter ou d'arriver à Courroux par la route cantonale, aussi bien depuis Vicques que depuis Delémont. On pourra quitter Courroux, pour les quartiers situés au sud, par Bellevie, jusqu'à Courrendlin, puis suivre les indications de Courrendlin pour rejoindre soit Delémont, soit Moutier.

Pour les quartiers situés au nord, prendre la rue de l'Eglise jusque devant le bureau communal, au milieu du village, et rejoindre la rue de Bellevie. Puis suivre le même procédé que pour les quartiers du sud. Pour passer du sud au nord, utiliser le même passage rue de Bellevie – rue de l'Eglise au centre du village. C'est le seul endroit où il est possible de traverser la rue du 23-Juin. On pourra accéder à Courroux par Courrendlin uniquement.

### Courcelon

A Courcelon, le nord prendra la rue du Stand puis le pont de la Pesse et la rue de l'Eglise, tout comme les quartiers nord de Courroux. Le sud (Saline et

Ribe) n'a pas d'accès, les rues de la Saline et de la Ribe étant entièrement fermées au trafic automobile.

### Vicques

On pourra quitter Vicques en direction de Vermes, Rebeuvier ou de Courchapoix uniquement; idem pour le retour. Les routes de Courroux et de Courrendlin sont réservées aux participants au slowUp Agglo'balade.

### Courrendlin

L'accès à Courrendlin sera possible en voiture depuis Delémont et depuis Moutier. Des restrictions de trafic seront imposées dans le secteur des écoles où le parcours du slowUp croise le trafic routier dans les deux sens. Par contre, l'accès depuis Vicques ou depuis Châtillon est impossible.

### Châtillon

On ne pourra pas sortir, respectivement venir à Châtillon par Courrendlin et Courtételle. Par Rossemaison, il sera possible d'accéder et de parquer sa voiture sur la route de déviation, qui sera utilisée comme parking pour tous les habitants qui souhaitent se servir de leur voiture ce jour-là.

### Courtételle

On pourra quitter le village en voiture via l'autoroute A16 ou Delémont par la route de la Communance, uniquement si on habite au nord du parcours ou si on y gare son véhicule préalablement selon les directives données par la commune. Le secteur sud

pourra quitter le village par la rue de l'Eglise où un croisement est prévu et pourra rejoindre Delémont par la route cantonale, via la zone industrielle. Les personnes désirant se rendre à Courfaivre sont priées de prendre la route qui mène à la métairie de Sous Chaux.

### Courfaivre

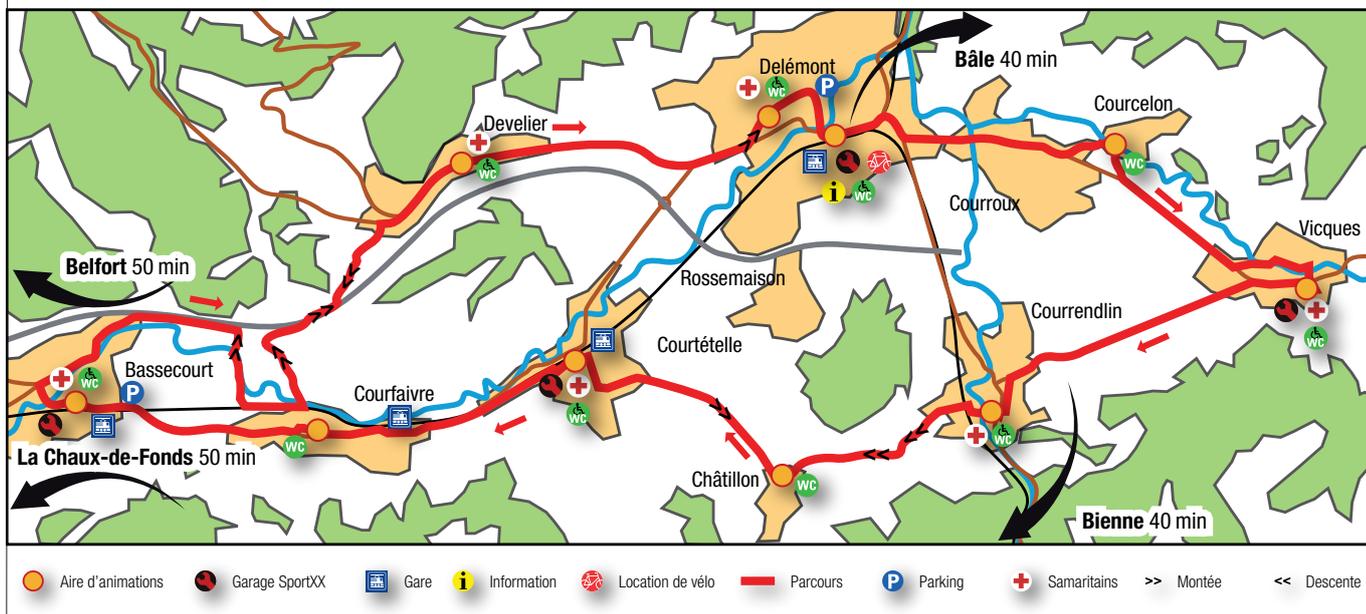
Courfaivre n'est pas accessible depuis Bassecourt. Les habitants du nord du village peuvent sortir en empruntant la route de Develier (qui les conduira vers l'itinéraire cyclable de Develier en direction de Delémont). Les habitants du sud du village ont la possibilité de quitter Courfaivre par la route de Soulce ainsi que par l'intersection entre la route de Soulce et la rue de la Faverge pour ensuite se rendre en direction de Develier.

Les automobilistes pourront se rendre à Courtételle par les fermes de Sous Chaux. Pour venir à Courfaivre, les automobilistes n'ont que la possibilité de passer par Courtételle via les fermes de Sous Chaux.

### Bassecourt

On pourra quitter Bassecourt uniquement en direction de Glovelier et Boécourt. Il ne sera pas possible de se rendre sur l'autoroute ou à Courfaivre. Pour se rendre à Bassecourt, possibilité de prendre la sortie Bassecourt de l'autoroute pour arriver dans le centre ancien. Possibilité également de venir depuis Glovelier et Boécourt, puis se conformer à la signalisation en place.

## Parcours slowUp Jura – dimanche 28 juin 2015



## Develier

La route de Develier à Delémont est totalement fermée dans les deux sens. Les gens qui habitent au nord pourront quitter ou revenir au village en empruntant la route de la Golatte (par la route de la cabane forestière) puis la route de Bourrignon ou celle des Rangiers.

Les habitants des quartiers sud pourront quitter Develier par l'itinéraire cyclable derrière le stade de football (en sens unique jusqu'à Delémont).

Pour se rendre à Develier, deux possibilités: la première par l'autoroute sortie Glovelier puis par Montavon; la deuxième par le nord de la ville de Delémont via le chemin du Domont.

## Delémont

*Venant de Bâle:*

- Direction Moutier-Bienne: prendre la route de Bâle, rue du Temple, rue du Moulin, rue de Pont-Neuf, pont de la Blancherie, RDU, rue Emile-Boéchat, route de la Ballastière et Courrendlin;

- Direction Porrentruy-Belfort: prendre la route de Bâle, rue du Temple, rue du Moulin, rue de Pont-Neuf, pont de la Blancherie, route de Rossemaison, rue de la Communance, giratoire de Courtemelon puis autoroute A16.

*Venant de Moutier-Bienne:*

- Direction Porrentruy-Belfort: prendre l'autoroute A16 à Delémont-Est;

- Direction Bâle: suivre la route cantonale normale avec croisement au giratoire Landi.

*Venant de Porrentruy-Belfort:*

- direction Moutier-Bienne: sortir à Delémont-Est;
- direction Bâle: sortir à Delémont-Est.

Deux croisements entre slowUp et automobiles seront possibles, entre le Cras-du-Moulin et la place de la Foire (nord-sud et sud-nord), ainsi qu'au croisement entre la route de Porrentruy et la rue de la Vauche (uniquement nord-sud).

## TRANSJURANE

Le trafic de l'A16 Transjurane ne sera pas modifié. A la sortie de Delémont-Ouest, l'accès à Delémont ne sera possible que par la nouvelle route d'accès à la Communance, via le giratoire de Courtemelon en direction de Courtételle, la route de Porrentruy étant fermée.

## SITE INTERNET

Retrouvez toutes les infos et les plans détaillés pour les accès dans chaque commune traversée par le slowUp Jura sur notre site [www.slowupjura.ch](http://www.slowupjura.ch), rubrique Déviations.

## TRANSPORTS PUBLICS

La fermeture du parcours du slowUp Jura Agglo'balade à la circulation automobile a aussi des conséquences sur les transports publics.

### Les courses suivantes de CarPostal sont modifiées ou supprimées :

**11** Moutier

Toutes les courses direction Moutier-Rebeuvelier passeront par la rue des Texerans – pont de la Blancherie – RDU et ceci dans les deux sens. Les arrêts Von Roll, avenue de la Gare, Le Ticle, route de Bâle, Morépoint, Usine à Gaz ne seront pas desservis.

**18** Rebeuvelier

**12** Lucelle

Aucune course ne circulera entre Delémont et Lucelle de 9h à 18h. La dernière course le matin partira de Bourrignon à 9h05. La première course du soir partira de Delémont à 17h43.

**13** Pleigne

Toutes les courses direction Soyhières/Pleigne/Roggenburg/Movelier passeront par la rue des Texerans – Cras du Moulin – rue du Temple – route de Bâle et ceci dans les deux sens. Les arrêts avenue de la Gare – Le Ticle – route de Bâle ne seront pas desservis durant la manifestation.

**14** Roggenburg

**16** Châtillon

L'accès à Châtillon sera fermé à la hauteur du carrefour des routes de Courrendlin et de Rossemaison. Durant la manifestation, le terminus est donc Rossemaison-Ecole (les arrêts Rossemaison-haut du village et ceux de Châtillon ne seront pas desservis).

**17** Montsevelier

Aucune course ne circulera entre Delémont et Vicques de 9h à 17h30. La dernière course du matin partira de Delémont à 8h23, respectivement de Montsevelier à 8h46 avec une arrivée à Delémont à 9h15. La première course du soir partira de Montsevelier à 17h10, avec une arrivée à Delémont à 17h35.

**Val Terbi – Delémont.** Durant la journée du slowUp, le Val Terbi sera relié à la capitale jurassienne. Au départ de Delémont, les usagers pourront prendre la ligne 18 pour Rebeuvelier à 9h43, 11h43 et 13h43. De Rebeuvelier, ils prendront un bus-navette qui passera par Vermes pour arriver à Vicques à 10h18, 12h18 et 14h18. Le bus atteindra Montsevelier à 10h45, 12h45 et 14h45.

Pour rejoindre Delémont, le bus partira de Montsevelier à 10h46, 12h46 et 15h46, de Vicques à 10h58, 12h58 et 15h58 pour arriver à Delémont à 11h35, 13h35 et 16h35 via Rebeuvelier.

**En cas d'urgence, seuls les ambulances, la police et les pompiers pourront utiliser le parcours du slowUp Jura Agglo'balade. Les autres véhicules ne pourront pas passer. Les cas particuliers sont de la compétence de la police.**



Ce journal a été réalisé grâce à la collaboration du comité d'organisation du slowUp Jura 2015 Agglo'balade. Il est distribué en tous-ménages dans les onze communes de l'Agglo, ainsi qu'à Bassecourt et Courfaivre.

## BON À SAVOIR

### Parcours ouvert à tous

De 10h à 17h, une boucle de 34 km, sur des routes principales fermées au trafic motorisé, est proposée aux amoureux de la mobilité douce (les routes du parcours seront fermées à la circulation automobile entre 9h et 17h30). Pour les personnes handicapées, l'accès est assuré par Rent a Bike, véhicules à réserver au préalable (parking à la place de la Gare à Delémont, entrée par la rue des Texerans).

Le parcours est à effectuer dans le sens des aiguilles d'une montre (voir carte page 30). Les participants peuvent rejoindre ou quitter la boucle en tout point. La manifestation est gratuite pour tous grâce à l'engagement des sponsors, des partenaires, du canton et des communes de la région.

Il n'est pas nécessaire de s'inscrire.

Le slowUp a lieu par n'importe quel temps.

### Sécurité

Chacun est instamment prié de rester sur le parcours balisé pour ne pas gêner les autres usagers de la route. Seuls les véhicules de secours ont le droit de circuler sur le parcours. Prière de respecter les directives données par les responsables de la sécurité.

Le port du casque est vivement recommandé. Le code de la route doit être respecté. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de non-respect des règles.

Soyez vigilants avec les enfants, il s'agit d'une journée de détente et non d'une course cycliste.

### Urgences

En cas de blessure, les postes de samaritains se trouvent à Delémont, Vicques, Courrendlin, Courtételle, Bassecourt et Develier, de 10h à 17h. Pour les cas graves, le numéro d'urgence est le 144.

En cas d'urgence, seuls les ambulances, la police et les pompiers pourront utiliser le parcours du slowUp Jura, avec les gyrophares et la sirène enclenchés. Aucune autre circulation n'est autorisée. Les cas particuliers seront réglés par la police.

L'accès à l'Hôpital de Delémont se fera par la route de Bâle, rue du Temple, marché aux Chevaux, rue Saint-Michel et faubourg des Capucins.

Pour ce qui concerne les urgences telles que médecin de garde, vétérinaire de garde, pharmacie de garde, composer le 144. Pour les autres urgences, prière de composer le 117 (police) ou le 118 (feu).

### Village d'accueil à Delémont

Le village d'accueil occupe la place de la Gare à Delémont. C'est là que se trouvent le stand d'information principal, à la sortie des quais, ainsi que la location de vélos, les réglages et réparations ainsi que les recommandations de sécurité.

Des animations variées sont proposées au public et on peut manger et se désaltérer tout au long du parcours. Vous trouverez des informations détaillées sur [www.slowupjura.ch](http://www.slowupjura.ch).

**Le dimanche 28 juin 2015,  
tout le monde à vélo,  
en trottinette,  
en tenue de marche,  
en rollers ou en simple  
spectateur sur le circuit  
du slowUp Jura –  
Agglo'balade**

**Toutes les informations  
et plans détaillés sur  
[www.slowupjura.ch](http://www.slowupjura.ch)**

